

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 octobre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Présents : Elisabeth BRUSSAT, Suzy CHAMPREDON, Céline DESSIMOND, Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Michèle MASSE, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Jean-Louis ROUVIDANT et Julien THELLIER.

Absents : Ariane ALBARIC (pouvoir Céline DESSIMOND), Jacqueline BAURY, Sophie CARRE, Nathalie CHALARD, Cédric DAUDUIT (pouvoir Richard PONCEPT), Daniel MAURIN (pouvoir Jean-Louis ROUVIDANT), Franck OZEO, Stéphanie VOLPINI (Pouvoir Elisabeth BRUSSAT) et Patrick VITALIS.

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Laurent DOLCEMASCOLO est élu secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 AOUT 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 24/08/2017 est approuvé par l'assemblée.

III – DÉLIBÉRATIONS

Création d'un poste d'adjoint technique

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la suppression et la modification des conditions d'accès aux emplois aidés;

Considérant qu'un agent actuellement en emploi CAE-CUI voit son contrat se terminer le 19/10/2017 et remplit toutes les conditions pour être nommé sur un poste d'adjoint technique territorial ;

Considérant les besoins de la collectivité en matière de ménage dans les différents bâtiments et de remplacements au sein de l'équipe du groupe scolaire Jean-Touron ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste au grade d'adjoint technique territorial à partir du 20 octobre 2017 afin de nommer la personne actuellement en fin de contrat sur l'emploi aidé d'agent polyvalent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste à temps complet d'adjoint technique territorial,
- d'autoriser Madame le Maire à nommer l'agent indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Vote à l'unanimité.

Tableau des effectifs

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Considérant qu'il conviendra de solliciter l'avis du CTP et éventuellement de modifier la délibération,

Considérant la montée en puissance des compétences et effectifs de la Commune d'Orléat et les derniers recrutements,

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la commune d'Orléat.

Grade	AGENTS TITULAIRES				
	Catégorie	Fonction	Nbr emplois créés	Nbr emplois pourvus	Nbr d'heures
Filière Administrative					
Attaché	A	DGS	1	1	TC
Rédacteur	B	Secrétaire générale	A supprimer	0	TC
Adjoint administratif	C	Chargé(e) de la comptabilité	1	1	TC
Adjoint administratif de 2 ^e classe	C	Chargée d'accueil	1	0 Disponibilité	TC
Adjoint administratif Principal 2 ^e classe	C	Chargée d'urbanisme	1	1	TC
Filière Technique					
Technicien Principal 1 ^{ere} classe	B	Responsable des services techniques	1	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Chef d'équipe technique	1	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent polyvalent	1	1	TC
Adjoint technique	C	Agents polyvalents	5	4	TC
Adjoint technique	C	Agent polyvalent	1	1	31
Adjoint technique	C	Agents polyvalents	3	3	30
Adjoint technique	C	Agent polyvalent	1	1	28.49
Adjoint technique	C	Agents polyvalents	2	2	28.27
Adjoint technique	C	Agent polyvalent	1	1	25

Vote à l'unanimité.

SIEG – Travaux éclairage public – Rue des Mésanges

Madame le Maire explique que dans le cadre de la création du lotissement du Marrat à Pont-Astier, il convient de procéder à différents travaux sur l'impasse des Mésanges pour la mise en place de l'éclairage public. Pour ce faire, il y a lieu de signer la convention avec le SIEG pour la réalisation de ces travaux. Le montant total estimatif s'élève à 8 000 € HT, ce qui laissera à la charge de la Commune un fonds de concours de **4 000 € HT**.

Madame le Maire rappelle que la Commune participe à ces travaux par un fonds de concours égal à 50 % du montant HT pour les travaux d'éclairage public. Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le programme de travaux « **Modification Eclairage public – rue des Mésanges à Pont Astier** » pour un montant estimatif de 8 000 € HT, soit un fonds de concours à la charge de la Commune s'élevant à **4 000 € HT**.
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.
- décide de prévoir cette dépense au budget communal.

Vote à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal d'Énergie de Lezoux – Désignation des délégués

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a été approuvée par la Préfecture du Puy-de-Dôme par arrêté N°17-01599 du 8 août 2017.

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un ou plusieurs délégués titulaires et un ou plusieurs délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Énergie de Lezoux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Elisabeth BRUSSAT, déléguée titulaire ;
- Laurent Dolcemascolo, délégué suppléant.

Vote à l'unanimité.

Accueil ALSH – Tarifs 11 / 14 ans et repas PAI

Madame le Maire le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'UFCV concernant la modification des tarifs de l'accueil jeunes 11/14 ans pour la rentrée 2017/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs proposés par l'UFCV concernant l'accueil périscolaire, à compter du 10 octobre 2017, à savoir :

Tarifs	Quotient 1 ≤700	Quotient 2 de 701 à 900	Quotient 3 ≥ 901
Journée avec repas	7 €	9 €	11 €
Demi-journée avec repas	4 €	5 €	6 €
Demi-journée sans repas	3.5 €	4 €	5 €
Forfait 5 jours avec repas	30 €	40 €	50 €

Suppléments sorties	Quotient 1 ≤700	Quotient 2 de 701 à 900	Quotient 3 ≥ 901
Sortie de catégorie 1	2	2	3
Sortie de catégorie 2	4	4	5

	Quotient 1 ≤700	Quotient 2 de 701 à 900	Quotient 3 ≥ 901
Séjours accessoires	Tarifs déterminés en fonction du nombre de jours et lieux de séjour.		

Majoration hors commune de 10 %.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 2017, l'UFCV propose un dégrèvement de 2 € par repas non pris (valable sur les demi-journées et journées avec repas), pour les enfants justifiant d'un PAI.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs proposés ci-dessus et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour s'assurer leur application.

Vote à l'unanimité.

Centre de Gestion – renouvellement de la Convention « Pôle Santé au Travail »

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'il est intéressant de renouveler l'adhésion au pôle de santé au travail du CDG au 1^{er} janvier 2018 pour la 1^{ère} option soit le service de médecine préventive (visite médicale des agents) et le service prévention (risques au travail, soutien psychologique...). Cette nouvelle réorganisation de ces services implique d'abandonner la tarification différenciée entre le service médecine (forfait de visite) et la prévention (cotisation additionnelle 0.10% de la masse salariale) jusqu'alors appliquée. La nouvelle tarification sera d'un montant forfaitaire par an et par agent de 75€ pour l'adhésion à l'ensemble des missions du pôle santé au travail (tarif révisable)

Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal

- d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- de prendre acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- de l'autoriser à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

Après en avoir délibéré, le conseil de la commune d'Orléat, APPROUVE les propositions de Madame le Maire.

Vote à l'unanimité.

Modification des limites d'agglomération – Bourg entrée Est

Madame le Maire expose qu'afin d'intégrer la nouvelle entrée de l'école dans l'agglomération (et bénéficier des limitations de vitesse propres au centre bourg), il convient de délibérer pour repousser la limite d'agglomération existante de 30 mètres environ.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorise à prendre toutes les dispositions pour s'assurer l'application de cette décision.

Vote à l'unanimité.

Prise en charge des frais de mission des élus

Les articles L 2123-18-1 et L 2123-18-2 du CGCT prévoient que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables, il est précisé toutefois que les réunions doivent avoir lieu en dehors du territoire de la commune.

Les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne.

Ces frais sont remboursés au frais réels sur présentation des justificatifs de dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions.

Madame le Maire propose :

- d'approuver la prise en charge par la commune d'Orléat des frais de séjour, des frais de transports et le cas échéant, les frais d'inscription du maire et des élus municipaux dans le cadre d'un mandat spécial ;
- de décider que les frais d'inscriptions aux congrès, colloques ou salons relevant de l'article L2123-18-1 seront directement pris en charge par la commune
- d'approuver aussi le remboursement des dépenses engagées par les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction selon les conditions indiquées ci-dessus conformément à l'article L 2123-18-2 du CGCT
- de décider que les dispositions de cette délibération s'appliquent à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat, soit 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et dit que les crédits budgétaires relatifs à ces dépenses sont prévus au budget communal.

Vote à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017 / 2018 ;

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 250 000 €.
- d'autoriser Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Madame le Maire et le Receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

MOTION – Plan d'épandage en site Natura 2000

Madame le Maire présente la motion adoptée lors de la réunion du 22 juin 2017 du comité de pilotage du Site Natura 2000 :

En résumé, le site Natura 2000 (incluant un territoire protégé sur la commune d'Orléat), site à haute valeur patrimoniale, voit son équilibre menacé par la mise en application du plan d'épandage de boues issues de la station d'épuration des Trois Rivières porté par Clermont Auvergne Métropole et autorisé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la présente motion relative au Plan d'épandage sur le site Natura 2000.
 - S'ASSOCIE solidairement à la démarche des membres du Comité de pilotage du Parc Livradois Forez.
- Vote à l'unanimité.

MOTION – Modification de la carte judiciaire

Madame le Maire présente la motion de l'association des Maires du Puy-de-Dôme adoptée par le Conseil d'Administration le vendredi 23 juin 2017 :

« L'attention de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme a été appelée par les avocats du barreau de CLERMONT-FERRAND sur l'éventuelle réforme de la carte judiciaire des Cours d'appel.

Une motion a été prise en ce sens par la Conférence nationale des premiers présidents de chambres des cours d'appel le 12 mai 2017, préconisant de ramener le nombre de Cours d'appel à 20, soit la suppression de 16 d'entre elles.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme ne serait admettre une réforme qui porterait atteinte aux services de la justice sur son territoire et entraînerait la suppression de la Cour d'Appel de RIOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la présente motion relative à la réforme de la carte judiciaire,
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme.

Vote à l'unanimité.

Budget Base 2017 – Décision modificative N°2

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Entretien et réparation de bâtiments publics	615221	-1650		
Virement à la section investissement	023	+1650		
INVESTISSEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	+1500		
Installations générales	2135	+150		
Virement de la section fonctionnement			021	+ 1650

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

- Point sur la reprise de la piscine par la SARL CHOLLET : bilan positif. Les gérants souhaitent poursuivre. La Mairie sera vigilante à investir en 2018 sur la mise aux normes des sanitaires et l'accessibilité (notamment pour assurer le maintien des 3 étoiles de l'établissement).
- La Guinguette : semblent contents de leur choix de reprendre le commerce. Retours positifs.
- EPF Smaf : infos sur les nouveaux adhérents.
- PACS : nouvelle compétence pour les communes à compter du 1^{er} novembre 2017.
- Ateliers proposés par la Communauté de communes Entre Dore et Allier : plusieurs ateliers thématiques ouverts à tous les élus des communes du territoire. Des courriers seront adressés à chacun à leur domicile. Inscriptions à prévoir en fonction des thèmes.
- Sortie CAUE le 13 octobre : thème de l'aménagement des espaces publics.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Validation : le 12/10/2017 EB / LD.